

d'un prétendu droit des peuples que le chef de l'Eglise lui-même, le Vicaire du Christ, s'est vu enlever son pouvoir temporel par un acte de brigandage, qui sera une des plus grandes abominations dont l'histoire aura à enrégistrer le récit dans ses annales.

Mais qu'est-il besoin d'aller chercher des faits en dehors de notre pays ? Un procès retentissant, qui se poursuit encore, n'a-t-il pas montré des jurisconsultes, invoquant la loi pour forcer le prêtre à un acte sacrilège, et soutenant cette injuste prétention avec une déclamation furieuse contre ce que les catholiques ont de plus cher ? Et ces hommes mêmes qui, au nom de la légalité, ont insulté l'Eglise, et ont voulu exercer sur elle une violence tyrannique, sont ceux qui prétendent que le Droit qu'ils enseignent ne peut avoir de rapports avec les croyances religieuses. Je le demande, est-ce que plus tard, il ne pourrait pas se former ici comme ailleurs, une jurisprudence, qui professerait les principes condamnés par l'Eglise dans les propositions du Syllabus, dont voici le texte :

“ Il appartient au pouvoir civil de définir, quels sont les droits de l'Eglise, et les limites dans lesquelles elle peut les exercer.”

“ L'autorité civile peut s'immiscer dans les choses qui regardent la religion, les mœurs et le régime spirituel.”

“ En cas de conflit légal entre les deux pouvoirs, le droit civil prévaut.”

Or, qu'arriverait-il si notre législation renfermait des lois, dont l'accomplissement serait contraire à la conscience des Catholiques ? Ceux-ci seraient forcés de répéter le mot célèbre des apôtres devant le Sanhédrin : *Non possumus*. Alors il faudrait les contraindre à se soumettre par le moyen de la violence ; c'est-à-dire que la persécution contre l'Eglise commencerait. Devant ce qui se passe aujourd'hui en tant de contrées, on ne saurait dire que l'hypothèse que j'exprime est une chimère.

Où ! voulez-vous devenir des persécuteurs ? En voici le moyen infailible. Proclamez d'abord que la religion n'a rien à faire avec la législation, laquelle doit être entièrement soustraite à son contrôle ; faites ensuite un code à votre guise : il s'y trouvera, soit par ignorance, soit par votre haine des principes religieux, des lois auxquelles l'obligation d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes